



**FFvolley**

**COMMISSION CENTRALE  
DES STATUTS ET REGLEMENTS  
(réunion télématique)**

**PROCES-VERBAL N° 13 DU 04 AVRIL 2018**

**SAISON 2017/2018**

**Présents :**

Gérard MABILLE, Président

Sabine FOUCHER, Jean-Paul DUBIER, Sylvain GILBERT, Philippe BEUCHET, Claude GANGLOFF, Didier DECONNINCK

**Assistent :**

Nathalie LESTOQUOY, Claude ROCHE, Membre du Conseil de Surveillance

---

**1. ANNULATION DE LICENCE**

**Gabriel BURESI – N° 1809865 – LICENCE COMPETITION VB du 20/09/2017 – NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL (0938427)**

Après avoir pris connaissance des faits relatés dans le Procès-Verbal de la Commission Régionale de Discipline d'Ile de France du 19 Mars dernier, et en particulier de l'usurpation d'identité relative à la licence compétition Volley-Ball de M. Gabriel BURESI enregistrée le 20/09/2017 par le club de Noisy le Grand.

La CCSR prend bonne note de la décision et en conséquence :

**Elle décide d'annuler la licence Compétition VB N° 1809865 de Gabriel BURESI en faveur de Noisy le Grand Volley-Ball.  
Un droit d'annulation de licence de 50 Euros est infligé au club de Noisy le Grand VB (0938427).**

Le Président de la CCSR  
Gérard MABILLE

Adopté par le Conseil d'Administration du 28/04/2018  
Date de diffusion : 10/04/2018 (AA) puis 03/05/2018 (VD)  
Auteur : Gérard MABILLE